

# **Les évolutions actuelles du monde associatif**

**Assises de la Vie Associative Vaux le Pénil - 10/09/2011**

*Christian Delecourt sociologue consultant*

## **Introduction**

Mon nom est Christian Delecourt, je suis sociologue consultant dans le secteur social et médico-social, par ailleurs je suis également administrateur d'une association qui intervient dans le champ de la protection de l'enfance.

A l'occasion de ses premières assises de la Vie Associative, la municipalité de Vaux le Pénil m'a demandé de faire une courte présentation sur le monde associatif en France à ce jour.

En effet à l'heure où les politiques publiques sont en plein bouleversement tandis que la société française connaît une nouvelle crise économique aux conséquences sociales considérables il est utile de rappeler l'importance du monde associatif en France et de faire le point sur ses principales évolutions actuelles

Rappelons que la France comptait 8,2 millions de pauvres en 2009 si l'on utilise le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Ce qui fait un taux de pauvreté de 13,5 %. En 2009, le seuil de pauvreté situé à 60 % du revenu médian, pour une personne seule, est de 954 euros mensuels.

Mais au-delà des difficultés économiques, une des problématiques sociales parmi les plus préoccupante est celle des personnes isolées, ce qu'on nomme l'isolement social, problématique face à laquelle le monde associatif est une puissante réponse.

## **1/ Bref rappel historique sur les Associations**

L'homme est un animal social, c'est une banalité de le dire mais cela a une conséquence directe : il cherche à s'associer avec d'autres humains pour assurer d'abord sa survie ensuite son bien être.

Le principe associatif tel que nous le connaissons aujourd'hui a été longtemps réprimé. La liberté de s'associer est fondamentalement liée à la démocratie, tout simplement parce que le principe de base de toute démocratie est l'acceptation d'un contre pouvoir. Tocqueville dira même en 1835 "Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère : le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là".

Il faut attendre 1790 pour qu'apparaisse une première ébauche du droit de s'associer et il faudra 30 ans à la troisième République pour élaborer une Loi à la fois simple et souple qui est la fameuse Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, proposée par le député Waldeck-Rousseau, également auteur de la Loi créant les Syndicats et de celle créant les sociétés de secours mutuels (ou mutualité).

## **L'originalité de cette Loi :**

- elle est définie comme un contrat régi par les règles du droit civil. Ce n'est donc pas une organisation publique
- la liberté de s'associer est affirmée, en effet plus besoin d'autorisation préalable pour créer une association (une association peut être ou non déclarée : sa non-déclaration n'est pas illégale, simplement elle empêche la personnalité morale)
- ce sont les fondateurs de l'association qui définissent l'objet de l'association en toute liberté, la seule restriction, ne pas contrevenir aux lois de la République,
- les fondateurs déterminent librement les conditions de fonctionnement de leur association, c'est à dire leurs statuts.

Enfin la Loi de 1901 stipule que les Associations sont à but « non lucratif » mais rappelons toutefois que la non lucrativité ne veut pas dire « pas de bénéfices ». Erreur souvent commise qui consisterait à penser qu'une association ne peut pas faire d'excédents, La seule obligation est la non distribution des bénéfices entre adhérents.

Pour ne pas être considérée comme une entreprise commerciale la Loi (cf Bulletin Officiel des Impôts du 18/12/2006) prévoit 3 principes pour l'activité principale d'un Organisme Sans But Lucratif (OSBL) à savoir:

- la gestion désintéressée : rémunération inexistante ou limitée des dirigeants, absence de redistribution des bénéfices, absence de droit de propriétés sur l'actif
- la non concurrence avec le secteur marchand
- la règle dite des « Quatre P » (conditions de Produits, de Public, de Prix et de Publicité)

Concrètement cela signifie que l'Association 1901 se démarque nettement du secteur marchand, même si parfois certaines associations peuvent avoir des caractéristiques proches du monde de l'entreprise marchande.

A noter que les différents rapports depuis 2000 ont abouti à la même conclusion : il n'est pas utile de « toiler » la Loi de 1901 mais il est utile de « filialiser » les activités économiques (par exemple sous forme de coopérative).

Dernier aspect concernant cette introduction, une Association peut être d'intérêt général (ce qui lui permet de recevoir des dons) et également elle peut-être reconnue d'utilité publique, ce qui est une forme de caution de l'Etat (il y a 1966 associations d'utilité publique actuellement)

## **2/ L'importance du monde associatif en France**

Sources : INSEE chiffres de 2007/2008

### **Tout d'abord l'importance économique**

Il y a en France 1.100.000 associations en activité (2 millions déclarées), avec une forte implantation locale. La France est le premier pays européen en termes d'associations.

Mais il y a des disparités considérables entre associations : ainsi 6 % ont plus de 500 salariés et 2% ont un budget supérieur à 500.000 euros. Très massivement les associations sont avant toute des petites associations à vocation locale.

Prises ensembles, les associations bénéficient du concours de près de 16 millions de bénévoles et 172.000 associations (soit près de 16%) emploient par ailleurs 1 900 000 salariés (en majorité des femmes) avec un fort niveau de création d'emploi dans le secteur social.

Globalement le secteur associatif représente 5% de l'emploi salarié, mais crée deux fois plus d'emplois que le secteur marchand.

Le budget cumulé du secteur associatif s'élève à plus de 59 milliards d'euros (dont 48,5 milliards pour les associations employeurs) assuré à 51% par l'argent public. Cela représente environ 3,5 % du PIB.

#### Les associations se répartissent en 8 grands secteurs :

- D'abord le secteur du sport (264.700)
- Ensuite le secteur de la culture (204.800)
- Puis celui des loisirs et de la vie sociale (196.100)
- Puis celui de la défense des droits et des causes (170.700)
- Puis celui de l'action sociale et de la santé (123.800)
- Puis celui de l'éducation, formation, insertion (44.800)
- Puis celui de l'action humanitaire (40.800)
- Enfin le secteur de la défense des intérêts économiques (40.600)

#### Une autre approche : la répartition des associations en trois grands types

Viviane Tchernonog – spécialiste du secteur associatif - distingue trois grands types d'associations marqués par des différences majeures dans leur logique d'action et leur fonctionnement :

- les associations dont le projet est articulé à l'action publique ;
- les associations dont le projet présente un fort contenu militant ;
- les associations de membres orientées vers la pratique d'une activité.

Les associations du premier type, celles dont le projet est articulé à l'action publique, représentent environ 15 % du total des associations, mais 83 % des ressources du secteur associatif et elles sont principalement alimentées par des financements publics. Il s'agit essentiellement des trois secteurs sanitaire et social, culture et défense des intérêts économiques. Ces associations adhèrent très majoritairement à des réseaux ou des fédérations.

Le second type, dont le projet présente un fort contenu militant, ne représente que 5 % des budgets du secteur associatif mais 30 % des bénévoles. Il s'agit notamment du secteur de l'action caritative et humanitaire, de celui de la défense des droits et des causes ainsi que les associations de quartier. La taille des associations concernées est limitée et leurs budgets sont surtout alimentés par les recettes d'activités, les cotisations et les dons. Une partie seulement de ces associations du deuxième type adhère à un réseau.

Enfin les associations du troisième type, celles orientées vers la pratique d'une activité, ressortent majoritairement des secteurs sport, loisirs et culture. Leurs activités sont tournées vers leurs propres membres, adhérents ou pratiquants. Elles représentent la part la plus nombreuse de la vie associative, 56 % des associations et 49 % du « travail » bénévole, mais seulement 12 % des budgets. Ces associations sont de petite taille avec de très petits budgets, essentiellement alimentés par les cotisations.

## **Ensuite l'importance sociologique**

Au-delà des aspects économiques, le monde associatif a une importance sociologique majeure à travers trois aspects

a) Tout d'abord un rôle d'expertise et de veille auprès des pouvoirs publics

Les associations contribuent depuis longtemps à attirer l'attention des pouvoirs publics sur des problèmes de société, des besoins non identifiés, des attentes de la population.

Toutefois les rapports soulignent que les pouvoirs publics doivent améliorer leur capacité d'écoute envers les associations.

b) Autre importance sociologique majeure, l'aspect « tissu associatif » pour la connaissance des territoires.

Au niveau de ce qu'on appelle le développement social territorial, la présence ou non d'un tissu associatif actif renseigne sur la vitalité du lien social local, indépendamment des critères économiques de type « bassin d'emploi » Ainsi les Caisses d'Allocation Familiale, à travers leur action sociale, sont particulièrement attentive à ce tissu associatif local généralement connecté avec les centres sociaux.

c) Enfin la dernière importance sociologique se situe dans la lutte contre l'isolement social dont j'ai dit auparavant qu'elle était devenue une problématique sociale majeure de notre société. Cette question de l'isolement est probablement celle sur laquelle le monde associatif peut agir avec le plus de pertinence et doit chercher à porter ses efforts.

## **3/ Les évolutions actuelles**

Depuis la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) en 2006 puis de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en 2007, le monde associatif connaît des évolutions dont les deux conférences de la vie associative (2006 et 2009) ont rendu compte et dont plusieurs rapports (Langlais, en Août 2008 – Morange, en Octobre 2008 – Ferry, en Septembre 2010) sont les témoins les plus récents.

La vitalité associative est réelle : 63.000 créations par an depuis 10 ans (mais 9% disparaissent au bout de deux ans) avec une grande confiance de la population à l'égard du monde associatif (87%). Mais cette vitalité a son revers de la médaille.

En effet, dans la pratique, on constate l'accroissement de la concurrence entre associations pour les financements comme pour les bénévoles. L'accroissement du nombre d'associations ne s'accompagne pas d'un accroissement suffisant des moyens humains et financiers, et mécaniquement le secteur tend à s'appauvrir. En fait, paradoxalement, plus le nombre d'associations augmente, plus les pouvoirs publics tendent à favoriser des regroupements pour faire diminuer le nombre des interlocuteurs associatifs et faire diminuer ainsi les frais de traitement des subventions. D'où l'accroissement des phénomènes de coopération, de mutualisation, voire même de fusion/acquisitions.

De plus les nouvelles données administratives (la RGPP, les directives européennes mais également les procédures d'agrément) complexifient les dossiers et pénalisent les petites associations.

Les associations de taille moyenne qui ne disposent pas de fonds propre sont confrontées à un véritable casse tête : ainsi dans le secteur social et médico social elles dépendent souvent à 100% des financements publics et dispose d'une marge de manœuvre quasi nulle vis-à-vis des injonctions de la puissance publique. Au point que le rapport Morange préconise même que les associations qui dépendent à plus de 75% de l'argent public soient transformées en Etablissements Publics.

A ces difficultés de financement s'ajoute les problèmes de trésorerie : beaucoup d'Associations touchent en effet avec retard leurs subventions et sont obligées de jongler avec les banques. Là encore c'est un point dénoncé par le rapport Morange.

Pour pallier ces difficultés toutes les associations cherchent à trouver des financements alternatifs à travers la générosité publique, le mécénat ou le parrainage d'entreprise. Certaines Fondations comme la Fondation de France se sont spécialisées dans le financement de projets spécifiques, et une association comme Admical s'est spécialisée dans la recherche de financements d'entreprise pour les associations.

Autre constat qui concerne cette fois le bénévolat. Le bénévolat est certes important avec près de 16 millions de personnes concernées, ce qui fait qu'une personne sur trois de plus de 16 ans est membre d'au moins une association. Mais le bénévolat concerne plutôt les seniors, plutôt les personnes diplômées, plutôt les personnes avec de bons revenus et plutôt les hommes. De plus le bénévolat est moins fréquent dans les grandes agglomérations.

A noter enfin que si le bénévolat reste à peu près stable, les associations manquent cependant d'Administrateurs.

Dernier aspect qui a été souligné dans les différents rapports, c'est que face à l'accroissement du bénévolat on constate également l'accroissement de la professionnalisation. D'où parfois des tensions entre bénévoles et professionnels.

## **Conclusion**

En conclusion je dirai que les turbulences actuelles font que le secteur associatif souffre de manque de ressources mais que cela conduira probablement à améliorer les compétences en termes de gestion et à développer la coopération inter associative.

Personnellement je reste très optimiste sur l'avenir du monde associatif dès lors qu'il n'oublie pas ses valeurs fondatrices et que ses objectifs portent en priorité sur le développement du lien social.